

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Projet de loi n° 1 378 du 28 janvier 2004, présenté par M. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, relatif à l'**application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**.

Le présent projet de loi interdit dans les écoles publiques les signes religieux ostensibles, c'est-à-dire les signes et tenues dont le port conduit à se faire reconnaître immédiatement par son appartenance religieuse. Ces signes – le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive – n'ont pas leur place dans les enceintes des écoles publiques. En revanche, les signes discrets d'appartenance religieuse resteront naturellement possibles.

Article 1^{er}. Il est inséré dans le code de l'éducation un article L. 141-5-1 ainsi rédigé : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Article 2. La présente loi est applicable : dans les îles Wallis et Futuna ; dans la collectivité départementale de Mayotte ; en Nouvelle-Calédonie.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1378.asp>

Projet de loi n° 344 du 7 novembre 2012 **ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe**, présenté par M^{me} Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Le présent projet de loi ouvre le droit au mariage aux personnes de même sexe et par voie de conséquence l'accès à la parenté à ces couples, via le mécanisme de l'adoption. Ce sont donc à titre principal les dispositions du code civil relatives au mariage et à l'adoption qui sont modifiées ainsi que celles relatives au nom de famille, qui nécessitent des adaptations.

Article 1^{er}. Le Code civil est ainsi modifié :

1° il est inséré un article 143 ainsi rédigé :

« Art. 143. – Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. » [...]

4° L'article 163 est ainsi rédigé :

« Art. 163. Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce ou le neveu, la tante et la nièce ou le neveu. »

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0344.asp>

Proposition de loi constitutionnelle n° 4 416 du 25 janvier 2017 relative à l'**immigration**, présentée par M. Éric Ciotti, député.

L'ambition de cette proposition de loi constitutionnelle est de procéder aux modifications constitutionnelles nécessaires pour maîtriser le phénomène migratoire. L'article unique instaure des quotas par catégorie de motif de séjour.

Article unique

Au dernier alinéa de l'article 34 de la Constitution ajouter un alinéa ainsi rédigé :

« La loi fixe également les règles concernant l'entrée et le séjour des étrangers, compte tenu notamment des capacités d'accueil et d'intégration de la Nation et de la nationalité des ressortissants des États non-membres de l'Union européenne. »

→ <http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/14/propositions/pion4416/>

Répartition des députés par tendance et circonscription

| Député | Parti | Circonscription, exemple de commune |
|------------------------------|----------------|--|
| M. Mathieu V. | EÉLV | 21 ^e de Paris, 20 ^e arrondissement |
| M ^{me} Madeleine C. | PG | 8 ^e de la Loire-Atlantique, Saint-Nazaire |
| M. Quentin M. | MoDem | 12 ^e du Rhône, Sainte-Foy-lès-Lyon |
| M ^{me} Marie B. | Alsace d'abord | 2 ^e du Haut-Rhin, Rouffach |
| M. Alex P. | FN | 14 ^e du Pas-de-Calais, Hénin-Beaumont |
| M. Xavier B. | Cap 21 | 6 ^e de la Haute-Garonne, Léguevin |
| M ^{me} Maria M. | PCF | 2 ^e de la Guyane, L'Oyapock |
| M. Mathias B. | CPNT | 6 ^e de la Marne, Montmirail |
| M. Paul R. | PCD | 15 ^e du Nord, Hazebrouck |
| M. Jalys R. | LR | 5 ^e de la Côte-d'Or, Gevrey-Chambertin |
| M. Martin P. | PS | 5 ^e de la Gironde, Pauillac |
| M. Heitor L. | LR | 1 ^{re} de La Réunion, Saint-Denis |
| M ^{me} Marine B. | PS | 5 ^e de l'Hérault, Saint-Chinian |
| M ^{me} Lydia M. | FN | 7 ^e des Alpes-Maritimes, Antibes |
| M ^{me} Clara V. | FN | 1 ^{re} des Yvelines, Versailles |
| M ^{me} Jeanne W. | UDI | 12 ^e des Bouches-du-Rhône, Marignane |
| M ^{me} Bertille M. | MPF | 12 ^e de la Seine-Maritime, Gournay-en-Bray |
| M. Hippolyte T. | PS | 9 ^e du Val-d'Oise, Gonesse |
| M ^{me} Elia R. | PS | 10 ^e de la Moselle, Florange |
| M ^{me} Clothilde C. | LR | 5 ^e de la Charente-Maritime, Marennes |
| M ^{me} Anaïs J. | NPA | 2 ^e du Finistère, Brest |
| M ^{me} Alexandra S. | BI | 2 ^e des Pyrénées-Orientales, Rivesaltes |
| M ^{me} Emma E. | LR | 2 ^e de l'Yonne, Chablis |
| M ^{me} Clara L. | LO | 1 ^{re} du Gers, Auch |
| M ^{me} Sophie V. | PS | 4 ^e du Doubs, Sochaux |
| M ^{me} Océane P. | PG | 2 ^e des Ardennes, Rocroi |
| M ^{me} Élise T. | PS | 1 ^{er} du Lot, Cahors |
| M ^{me} Eden G. | PRG | 5 ^e de la Manche, Cherbourg |
| M. Bastien V. | LR | 1 ^{re} du Puy-de-Dôme, Clermont-Ferrand |
| M ^{me} Marie L. | PCOF | 2 ^e de l'Isère, Vizille |
| M. Stanislas D. | LR | 2 ^e de la Savoie, Albertville |
| M ^{me} Anna P. | En marche | 2 ^e du Rhône, Lyon |
| M ^{me} Charlyne B. | PR | 1 ^{re} de la Meuse, Bar-le-Duc |

Carte des circonscriptions législatives : → <http://www.assemblee-nationale.fr/>

Répartition des députés dans l'hémicycle

| |
|------------------------|
| Président de séance |
|------------------------|

| | | | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Mathias B. CPNT | Jalys R. LR | Clothilde C. LR | Emma E. LR | | Maria M. PCF | Marie L. PCOF |
| Paul R. PCD | Heitor L. LR | Stanislas D. LR | Bastien V. LR | Quentin M. MoDem | Anais J. NPA | Clara L. LO |
| Lydia M. FN | Alex P. FN | Jeanne W. UDI | Charlyne B. PR | Anna P. En marche | Océane P. PG | Madeleine C. PG |
| Bertille M. MPF | Clara V. FN | Xavier B. Cap 21 | Matthieu V. EÉLV | Martin P. PS | Elia R. PS | Sophie V. PS |
| Marie B. Alsace d'abord | Alexandra S. BI | | Eden G. PRG | Élise T. PS | Marine B. PS | Hippolyte T. PS |

NB : ce document doit servir, lors d'une séance d'EMC (l'enseignement moral et civique) par une classe de première ES, à une reconstitution d'un débat parlementaire. Le but est de faire comprendre aux élèves le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que les différentes tendances politiques existantes en France.

Le nombre de députés de chaque tendance n'est pas représentatif des résultats électoraux (qui aurait limité le choix à essentiellement deux partis). L'attribution des partis aux élèves a dépendu de leur place dans la salle, sans tenir compte des vœux des-dits élèves, qui doivent jouer le jeu en s'appropriant l'idéologie du parti et l'identité de la circonscription qui leur a été confié. Le but recherché est d'obtenir un maximum de diversité d'opinion lors du débat.